

Chapitre 9

Le patrimoine et les paysages

9.1 Les définitions

Le patrimoine est l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui représentent une forme de témoignage transmissible. Pour les fins du présent chapitre, le patrimoine réfère aux objets, lieux, immeubles et regroupements d'immeubles qui suscitent la reconnaissance et l'appartenance d'une collectivité à son milieu géographique.

Le paysage résulte des interactions entre l'occupation humaine et l'environnement naturel. Il est constitué des composantes visibles d'un territoire ainsi que de la perception qu'en ont ceux qui le contemple. Un corridor panoramique est l'encadrement visuelle d'une voie de transport.

9.2 La problématique

Le patrimoine et le paysage représentent l'identité culturelle du milieu. Ils témoignent de l'évolution des actions humaines à l'intérieur d'un territoire. Leur originalité est une source de stimulation pour le sentiment d'appartenance ; ils imprègnent une couleur locale gage de fierté pour les générations à venir.

Le patrimoine et le paysage constituent également une ressource susceptible d'être mise en valeur économiquement. En effet, ils se révèlent en quelque sorte les matières premières de l'industrie touristique. Tout visiteur est instinctivement attiré par les traits distinctifs d'un milieu. La qualité d'un paysage et l'existence de témoins du passé sont par conséquent des indicateurs d'un potentiel de développement touristique.

9.2.1 Les sites archéologiques

Les inventaires de sites archéologiques sur le territoire de la MRC sont sommaires et les sites connus sont le résultat de découvertes fortuites. Outre les sites terrestres, il est important de souligner la présence de l'épave de l'Empress of Ireland au large de Sainte-Luce. Bien que de nombreux artefacts aient été soutirés de l'épave par des plongeurs, le site conserve une grande valeur historique. Les sites répertoriés sont présentés au tableau qui suit. D'autres investigations pour réévaluer ces sites seraient nécessaires, d'autant plus que les sites préhistoriques de la Gaspésie remontent à une époque fort ancienne. Tout bouleversement non prévu et non planifié porterait atteinte à un potentiel d'informations culturelles du plus grand intérêt et assurément irremplaçable.

La présence de fossiles, soient des empreintes géologiques de vies antérieures, a également été recensée. On peut facilement en retrouver sur le Mont Comi ainsi que dans une grotte à La Rédemption. En plus d'attirer des paléontologues, cette grotte constitue une attraction pour les spéléologues.

Tableau 9.1 : Les principaux sites d'intérêt archéologique

SITE	LOCALISATION	DESCRIPTION
DdEa-1	Rive ouest de la rivière Mitis, Mont-Joli	Période préhistorique (archaïque)
DdEa-2	Rive est de l'embouchure de la rivière Mitis, Grand-Métis	Période préhistorique (sylvicole)
DdEa-3	Rive est de la rivière Mitis, près du barrage Mitis 1 Price	Période préhistorique
DeEa-1	Extrémité sud-est de la pointe Mitis, Métis-sur-Mer	Période préhistorique
DeEa-2	Rive nord-est de l'Anse du Petit-Mitis, Métis-sur-Mer	Période préhistorique
DeEa-3	Anse du Petit Mitis	Période préhistorique
DeEa-4	Au fond de la baie Turriff	Période historique
Épave de l'Empress of Ireland	Lit du Fleuve Saint-Laurent au large de Sainte-Luce	Épave d'un paquebot ayant sombré à la suite de la collision avec un autre navire ; classement comme bien culturel par le gouvernement du Québec
Site fossilifère	Mont Comi	Empreintes de brachiopodes, de céphalopodes, de trilobites, de bryozoaires, de stromatolites,... etc.
Site fossilifère	Grotte à La Rédemption	Empreintes dans la pierre

9.2.2 Le patrimoine légendaire

Quelques monographies ont relaté des événements ayant marqué l'histoire de la région. Parmi les nombreux récits historiques et légendaires, la MRC recense *Le naufrage de l'Empress of Ireland* au large de Sainte-Luce le 29 mai 1914, *Le bateau de pierre* de Sainte-Flavie, *La plainte de l'Anse-des-Morts* de Grand-Métis, *Le naufrage de Amanda* à Petit-Métis en 1841, *L'étable sauvée des flammes* de Sainte-Angèle de Mérici, *La découverte d'ossements de baleine au sommet du mont Comi*, *La maison hantée* et *Les hommes forts* de Saint-Gabriel, ainsi que *La croix sous la feuillée* du Lac-à-la-Croix.

9.2.3 Les bâtiments et sites patrimoniaux

Le premier schéma a identifié certains bâtiments et sites susceptibles d'être reconnus socialement et mis en valeur à des fins touristiques. Ce premier geste a suscité à l'égard d'un certain nombre d'un éveil à la qualité du cadre bâti mitissien. Bien qu'ayant été sélectionnés comme territoires d'intérêt historique et culturel, certains d'entre eux ont malheureusement disparus et d'autres demeurent en péril.

L'étude effectuée en 1990 par le groupe Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés¹ a permis d'améliorer cet inventaire. Elle a révélée des éléments ponctuels d'intérêt patrimonial ainsi que des secteurs hautement significatifs pour l'histoire et la culture des municipalités locales. La diversité et l'état de conservation des témoins architecturaux de certains bâtiments sont jugés remarquables. Des secteurs présentent une proportion encore valable d'éléments anciens susceptibles d'être mis en valeur.

Une autre étude, celle-ci beaucoup plus exhaustive, a été produite en 2003 par le biais du Centre local de développement en collaboration avec la MRC. En partie basée sur l'inventaire de 1990, cette dernière présente sous forme de fiches les bâtiments suscitant une valeur patrimoniale substantielle. Chacune de ces fiches indique la nature et la propriété du bâtiment, ses données au rôle d'évaluation, sa composition structurelle, ses caractéristiques architecturales, sa date approximative de construction et sa signification historique. Elle présente également une évaluation de son état d'intégrité, de son intérêt historique, architectural et de son potentiel de mise en valeur. Enfin, on attribue à chaque bâtiment une valeur patrimoniale relative et on présente des recommandations pour sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Ces inventaires sont des outils d'analyse fort utiles pour les intervenants désireux de préserver et de valoriser le patrimoine bâti, dont font manifestement partie la MRC et les municipalités. Ils permettent de formuler des constats sur l'état de conservation des constructions, d'évaluer le potentiel de mise en valeur à des fins touristiques et de sélectionner les moyens d'intervention appropriés.

La MRC dégage de ces inventaires un échantillon de bâtiments et sites suscitant un intérêt d'ordre régional, voire national. Les tableaux ci-après énumèrent les principaux éléments de ce patrimoine architectural mitissien. La MRC désire souligner qu'il existe aussi, en plus des éléments de ces listes, un nombre important de témoins historiques et architecturaux méritant une attention particulière au niveau local. Des résidences ancestrales en milieu rural, de vieux bâtiments de fermes, des fours à chaux, des croix et calvaires de chemin disséminés sur le territoire en sont des exemples.

¹ Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés; *Inventaire du patrimoine régional, mesures conservatoires et programme de sensibilisation*; mars 1990.

Tableau 9.2 : Les principaux bâtiments d'intérêt esthétique et patrimonial

BATIMENT	LOCALISATION	DESCRIPTION
Église de la paroisse Sainte-Luce	20, Route du Fleuve ouest, Sainte-Luce	Édifice de culte classé monument historique ; érigé en 1838-1840 avec les plans de l'architecte Thomas Baillargé ;
Gare de Rivière-Blanche	1049, boul. Gaboury, Mont-Joli	Ancienne gare reconnue bien culturel, recyclée en bureau d'information touristique
Grange polygonale Joachim-Banville	422, Quatrième rang ouest, Métis-sur-Mer	Grange-étable formée de murs à quatorze côtés ; monument historique cité
Ancien presbytère et grange à dîme	505, route de la Mer, Sainte-Flavie	Bâtiment de style néo-classique érigé en 1853 ; actuellement un centre culturel ; monument historique cité; ancienne grange à l'arrière
Ancien Château L-P Landry	1588, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli	Bâtiment néo-Reine Anne au cœur du centre-ville ; Monument historique cité
Pont couvert de la rivière Tartigou	Route MacNider, Métis-sur-Mer	Pont couvert de type « Town élaboré »
Ancienne école de rang	Route de la Mer est, Métis-sur-Mer	Ancienne école de rang néo-Reine Anne
Villa Estevan (Villa Reford)	200, route 132, Grand-Métis	Bâtiment de style « shingle » érigé par Lord Mount Stephen au centre des Jardins-de-Métis
Ancienne école de rang	Neuvième rang Cabot, Padoue	Ancienne école de rang possédant ses attributs d'origine
Maison Bourguoin	21, rue St-Rémi, Price	Bâtiment construit en 1891 ayant déjà abrité le premier bureau de poste et un magasin général
Ancien couvent-école	83, rue Deschênes, Les Hauteurs	Couvent de style néo-colonial érigé au cours des années 1930
Maison Potvin	Septième rang est, Saint-Charles-Garnier	« maison de l'Indien »; une des premières maisons de colonisation typiques du haut-pays
Ancien magasin général	323, chemin du Troisième rang, Saint-Octave-de-Métis	Ancien magasin général de style second empire
Maison et ancienne laiterie-glacière	267, route de la Mer, Sainte-Flavie	Résidence néo-classique à larmier cintré et remise-hangar
Vieux Moulin	141 route de la Mer, Sainte-Flavie	Ancien moulin abritant le musée de la Neufve-France ainsi qu'une hydromellerie artisanale
Ancienne tour de guet	108, rue Poirier, Sainte-Flavie	Tour construite pour la supervision des avions bombardiers lors de la Deuxième Guerre.
Ancienne tour de guet	690, route de la Mer, Sainte-Flavie	Tour construite pour la supervision des avions bombardiers lors de la Deuxième Guerre.
Maison Arsenault	, route de la Mer, Sainte-Flavie	Maison néoclassique construite en 1826 restaurée selon ses attributs originales
Ancien presbytère de St-Joseph-de-Lepage	, route de la Mer, Sainte-Flavie	Maison néoclassique construite en 1875 démenagée et restaurée
Église de la paroisse St-Joseph-de-Lepage	Route 132, Saint-Joseph-de-Lepage	Bâtiment de culte néo-Renaissance bâti en 1874-1875
Ancien moulin banal du ruisseau à la Loutre	156, route du Fleuve Ouest, Sainte-Luce	Ancien moulin banal érigé vers 1850 pour le compte de la seigneuresse Luce Drapeau
Maison Gagnon-Fraser	143, route du Fleuve est, Sainte-Luce	Maison néo-classique construite vers 1810, probablement la plus ancienne de la MRC
Ancienne école	77, route du Fleuve ouest, Sainte-Luce	Bâtiment néo-classique érigé en 1842 afin de servir d'école pour les garçons

Tableau 9.3 : Les principaux sites d'intérêt esthétique et patrimonial

SITE	LOCALISATION	DESCRIPTION
Embouchure de la rivière Mitis	Grand-Métis Price	Jardins de Métis, site de l'ancien quai, pont Joseph-Arthur-Bergeron, Parc de la rivière Mitis, chutes, Centrales hydro-électriques sur la rivière Mitis (premier barrage érigé en 1943 par Jules A. Brillant)
Hameau de Pointe Leggatt	Chemin de la Pointe Leggatt, Grand-Métis Chemin de la Mer, Métis-sur-Mer	Chapelle presbytérienne, cimetière, résidences, paysage remarquable
Hameau de la Pointe Mitis	Route du Phare, Métis-sur-Mer	Ensemble de résidences et phare de la pointe Mitis ; diversité exceptionnelle de témoins architecturaux
Noyau villageois de Métis-sur-Mer	Beach road (Route de la Mer), Métis-sur-Mer	Haut lieu de villégiature à caractère anglo-américain ; trame urbaine et architecture d'inspiration anglo-saxonne
Noyau villageois de Sainte-Luce-sur-Mer	Route du Fleuve, Sainte-Luce	Ensemble de résidences, établissements et lieux touristiques dont la promenade de l'Anse aux Coques ; inclut un site du patrimoine comprenant l'église, le presbytère, le cimetière, l'ancienne maison du bedeau et certains terrains qui rejoignent la promenade;
Noyau villageois de Sainte-Flavie	Route de la Mer, Sainte-Flavie	Église, ancien presbytère, ancienne grange à dîme, cimetière, Place Flavie-Drapeau (halte municipale), résidences d'intérêt
Centre-ville de Mont-Joli	Boulevard Jacques-Cartier, avenue de la Grotte, rue St-Joseph, avenue du Sanatorium Mont-Joli	Concentration de bâtiments publics, commerciaux et résidentiels ; église, gare, grotte, château L-P Landry ; circuit touristique relié aux fresques
Noyau villageois de Saint-Octave-de-Métis	Chemin du Troisième rang et chemin Kempt Saint-Octave-de-Métis	Ensemble de résidences relativement bien conservées et secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église, ancien presbytère, cimetière, ancien magasin général
Noyau villageois de Padoue	Rue Beaulieu, Padoue	Secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église et ancien presbytère paroissiaux
Noyau villageois de Price	Rue St-Rémi, Price	Secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église, presbytère et cimetière paroissiaux
Noyau villageois de Sainte-Angèle-de-Mérici	Avenue de la Vallée, Sainte-Angèle-de-Mérici	Secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église et presbytère paroissiaux
Noyau villageois de Saint-Donat	Avenue du Mont-Comi, Saint-Donat	Secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église et ancien presbytère paroissiaux, résidences
Noyau villageois de Saint-Gabriel	Rue Principale et rue Leblanc, Saint-Gabriel	Secteur hautement significatif pour l'histoire et la culture de la municipalité : église, ancien presbytère et cimetière paroissiaux

Les bâtiments et sites précédemment énumérés sont fragiles et sensibles à toute altération. De simples modifications au niveau de l'architecture d'un bâtiment peuvent engendrer la perte de sa valeur patrimoniale tout comme l'implantation d'une nouvelle construction sur un site patrimonial peut contribuer à la banalisation de l'endroit. Les tendances et modes dans le domaine de la rénovation représentent une menace potentielle si les intervenants ne sont pas sensibilisés à l'histoire et à l'architecture des lieux.

Le territoire de la MRC de La Mitis recèle donc un patrimoine riche et diversifié qui mérite d'être soumis à des mesures de conservation et à des efforts de mise en valeur ; car sans intervention, plusieurs de ces éléments sont sujets à subir une dégradation progressive et à finir par disparaître.

9.2.4 Les paysages

Le territoire de La Mitis se présente sous plusieurs visages, intimement liés aux caractéristiques géomorphologiques et historiques. En effet, les paysages mitissiens varient graduellement du nord au sud en fonction du relief et des étapes de colonisation. Une étude universitaire² effectuée en collaboration avec les Jardins de Métis a permis de caractériser de manière synthétique des unités paysagères de La Mitis. Cette étude met en relief les composantes et problématiques suivantes :

Le littoral de villégiature

Description :

- Interface eau-terre ;
- Corridor de transport avec la route 132 ;
- Concentration des activités touristiques et commerciales ;
- Habitat linéaire à tendances urbaines et de villégiature ;

Diagnostic :

Points forts

- Paysage maritime relativement ouvert ;
- Patrimoine culturel et historique ;
- Embouchure de la rivière Mitis ;
- Existence de pôles touristiques ;
- Corridor de la route 132.

Points faibles

- Manque de relation avec le haut-pays ;
- Concentration et mauvaise intégration des activités touristiques ;
- Problème d'accessibilité au littoral ;
- Réseaux aériens (électriques) omniprésents ;
- Moyen de découverte limité aux axes routiers.

² Aurélien Pottier; *Les paysages de La Mitis : caractérisation et mise en valeur, le paysage et le développement touristique*; Université de Tours; 2000

Enjeux :

- Ouverture de la zone littorale vers l'intérieur des terres : développer des relations avec l'arrière-pays ;
- Accessibilité au fleuve : créer des ouvertures pour pouvoir accéder au littoral ;
- Améliorer l'esthétique et la signalétique des routes, principales voies empruntées par la clientèle touristique ;
- Valoriser le patrimoine de cette zone ;
- Maîtriser le développement bâti en évitant de dénaturer l'homogénéité architecturale avec des habitations sans caractère identitaire.

Les terrasses agricoles

Description :

- Relief en gradins orienté vers le fleuve ;
- Agriculture dynamique principalement laitière ;
- Concentration des industries et des noyaux urbains ;

Diagnostic :

Points forts

- Paysage agricole dynamique ;
- Bonne lisibilité de la trame foncière du « rang seigneurial » ;
- Bâti agricole homogène ;
- Panoramas sur le fleuve à partir des 2 et 3^{ième} rangs.

Points faibles

- Reboisement de parcelles, atténuation de la lisibilité ;
- Limites des parcelles hétérogènes, disparition des clôtures de perche.

Enjeux :

- Essayer de conserver les clôtures de perches restantes et les haies ;
- Éviter l'enfrichement qui atténue la lisibilité du parcellaire ;
- Maintenir la polyculture liée à l'élevage qui procure cette diversité du paysage agricole ;
- Développer le potentiel panoramique des 2 et 3^{ième} rangs.

Le haut pays agroforestier

Description :

- Relief plus accentué orienté S-O / N-E, l'espace est plus cloisonné ;
- Espace largement façonné par les rivières Neigette et Mitis ;
- Agriculture et forêt, le parcellaire est relativement bien marqué ;
- L'habitat est dispersé et linéaire.

Diagnostic :

Points forts

- Relief marqué, nombreux vallons ;
- Imbrication de la forêt avec l'agriculture qui confère une diversité des couleurs et des formes au paysage ;
- Embocagement ;
- Présence des rivières Neigette et Mitis.

Points faibles

- Reboisements sur les versants et dans les vallons, fermeture des paysages;
- Relative déprise agricole, marquée par l'abandon de bâtiments ;
- Peu d'ouverture et d'accès aux rivières.

Enjeux :

- Éviter les reboisements des fonds de vallée et limiter la recolonisation forestière autant que possible;
- Mettre en scène les principaux cours d'eau avec des points de vue et des accès;
- Conserver les empierrement, arbres isolés ainsi que les haies bocagères limitatives des parcelles.

Le massif forestier

Description :

- Plateau bosselé, sorte de cuvette entre le Mont Comi et le Mont Saint-Pierre;
- La forêt devient plus importante que l'agriculture dans l'occupation de l'espace;
- Villages de taille plus réduite et habitat dispersé linéaire;
- Les rivières Mitis et Mistigouèche entaillent le plateau.

Diagnostic :

Points forts

- Imbrication de la forêt et de l'agriculture;
- Présence des rivières;
- Répartition régulière des villages;
- Bâti homogène.

Points faibles

- Reboisement autour des villages;
- Signes d'abandon (bâtiments désaffectés, clôtures délabrées, terres en friche, etc.) ;
- Faible densité et baisse démographique.

Enjeux :

- Éviter les reboisements autour des villages;
- Mettre en scène les cours d'eau;
- Gestion de la baisse démographique;
- Développement d'activités pour dynamiser l'économie et la fréquentation dans le haut pays.

Dans un regard plus particulier, le paysage architectural se caractérise par une assez grande variabilité de la typologie des bâtiments. Trois grands courants peuvent être observés. On note une domination d'habitations de type d'esprit québécois (néo-classique, second empire) le long du littoral et sur les première terrasses. Plus loin à l'intérieur des terres, se sont les architectures vernaculaires plus épurées, d'inspiration états-uniennes, qui prédominent. Enfin, l'architecture de villégiature propre aux villas anglo-saxonnes s'inscrit de façon particulière dans le secteur de Métis-sur-Mer.

Vivre dans un environnement agréable et stimulant fait partie des aspirations de tous ; il s'agit d'un facteur de plus en plus déterminant dans le choix d'un lieu de résidence. Le

paysage est le cadre de vie des résidants et contribue par conséquent à leur qualité de vie. C'est en quelque sorte un patrimoine tangible issu des actions de nos ascendants. Il transmet pour les générations à venir une préoccupation de mise en valeur identitaire du territoire.

De plus, les paysages remarquables ou distinctifs possèdent une valeur touristique, et incidemment économique. Ils jouent un rôle important dans le choix d'un lieu de destination ; ils génèrent l'attractivité. Ils sont également une source d'inspiration artistique ou encore, le cadre d'une activité récréative. Il s'agit par conséquent d'une « carte de visite » dont il faut se soucier afin de maintenir une réputation positive à l'égard de la clientèle touristique.

9.2.5 Les corridors panoramiques

La manière la plus usuelle de prendre connaissance et admirer un paysage s'effectue en circulant sur une route. Les corridors panoramiques représentent un échantillon fortement exposé susceptible de forger une image du territoire. La qualité de cette « image » est en corrélation avec l'harmonie des éléments naturels et construits tels que le relief, la végétation, l'utilisation du sol, la typologie des bâtiments, l'affichage et l'aménagement des cours.

Une analyse de la qualité des paysages en bordure de la route 132 a été effectuée par le ministère des Affaires municipales à la fin des années 90³. Cette cartographie des impressions visuelles a été réalisée en pondérant l'appréciation des paysages selon leurs propriétés esthétiques (beauté, caractère inattendu ou spectaculaire), ethno-historiques (exotisme, modes d'occupation) et ludiques (ambiances ou impressions de dépaysement). Cette étude conclut que 63 % du parcours de la route 132 présente une impression positive, 28 % une impression partagée et 4 % une impression négative. Les tronçons les plus remarquables sont concentrés à l'est de Sainte-Flavie et à l'est de Saint-Joseph-de-Lepage tandis que les tronçons les plus problématiques se situent aux abords de Mont-Joli.

En reprenant le même exercice pour les autres tronçons routiers de la MRC, de même qu'en s'inspirant des remarques formulées dans l'étude du groupe Martin et al. , on peut également statuer que les corridors routiers de la MRC possèdent une grande richesse paysagère. Les atouts reposent principalement sur la multiplicité des perspectives visuelles vers le fleuve et sur l'authenticité des milieux agro-forestiers. Les faiblesses sont quant à elles imputables à une banalisation de l'architecture, à un affichage disparate et à la présence d'infrastructures industrielles ou publiques. Ces phénomènes sont particulièrement exacerbés aux entrées de villages.

³ Ministère des Affaires municipales; *Route d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent, cartographie des impressions visuelles*; avril 1997; 66p.

9.3 Les principes d'intervention

La MRC de La Mitis retient les principes d'intervention suivants concernant le patrimoine et les paysages :

- Favoriser la restauration et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux existants afin de préserver l'intérêt et la lisibilité de l'architecture ancienne ;
- Maintenir les caractères généraux de la trame bâtie et les rapports volumétriques des éléments construits et naturels ;
- Éviter les ruptures et la destruction des sites patrimoniaux en harmonisant l'implantation et l'architecture des nouvelles constructions ;
- Protéger les caractéristiques actuelles du territoire ayant un impact visuel positif afin de maintenir une qualité de paysage favorable au tourisme et à un cadre de vie quotidien stimulant ;
- Améliorer la qualité des implantations, de l'architecture et de l'affichage de part et d'autre des corridors routiers ;

9.4 La stratégie de mise en oeuvre

La mise en application des principes d'intervention en matière de patrimoine et de paysage s'articulent autour de mesures de reconnaissance, de conservation et de protection, de mise en valeur et de sensibilisation.

9.4.1 Les mesures de reconnaissance, de conservation et de protection

Le gouvernement du Québec détermine déjà des procédures d'intervention quand un site archéologique est visé par des travaux. Il protège également déjà, en vertu d'un statut de classement, l'église de Sainte-Luce. La *Loi sur les biens culturels* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* accordent aux municipalités un certain nombre d'outils réglementaires. À ce titre, la grande polygone Joachim-Banville de Métis-sur-Mer et l'ancien presbytère de Sainte-Flavie bénéficient déjà d'une citation de la part de ces municipalités. Les tableaux suivants indiquent aux municipalités, pour chacun des bâtiments et sites inventoriés au présent chapitre et cartographiés aux plans 9.1 à 9.9, le maintien ou l'instauration de mesures appropriées de protection et d'intégration. Les municipalités sont fortement incitées à y recourir.

- a) Les mesures de protection des sites archéologiques :
- Nécessité d'une autorisation de travaux pour des fouilles selon la Loi sur les biens culturels (LBC articles 35 à 44)
- b) Les mesures de reconnaissance et de conservation des bâtiments patrimoniaux :
- Classement de l'église de Sainte-Luce selon la *Loi sur les biens culturels* (LBC articles 8 à 34) ;
 - Citation comme monument historique selon la *Loi sur les biens culturels* (LBC articles 70 à 83) des autres bâtiments visés au tableau 9.2; Le règlement de citation devrait comprendre des dispositions visant:
 - aucune démolition ;
 - maintien ou réhabilitation des traits architecturaux ;
 - emploi de matériaux de même apparence ou semblables à ceux d'origine ;
 - respect de la symétrie et de la forme des ouvertures ;
 - conservation des éléments d'ornementation.
- c) Les mesures de reconnaissance et de conservation des sites patrimoniaux:
- Constitution en site du patrimoine selon la *Loi sur les biens culturels* (LBC articles 84 à 96) et/ou adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (LAU articles 145.15 à 145.20.1) et/ou intégration de normes à l'intérieur du règlement de zonage (LAU article 113) ;
 - Le ou les règlements adoptés devraient comprendre des dispositions visant:
 - aucune démolition ou déménagement d'éléments d'intérêt historique ou culturel ;
 - adaptation au milieu naturel et conservation des percées visuelles ;
 - maintien du caractère architectural ;
 - implantation des nouvelles constructions selon une orientation et des marges de recul adaptées au voisinage ;
 - harmonisation de la volumétrie des bâtiments ;
 - harmonisation de la forme et de la symétrie des toitures et des ouvertures des bâtiments ;
 - emploi de matériaux nobles ou d'inspiration ancienne ;
 - maintien ou réhabilitation des traits architecturaux d'origine ;
 - affichage discret et intégré au caractère du site ;
 - coupe minimale d'arbres avec remplacement ;
 - dissimulation des nuisances visuelles.
 - Citation comme monument historique selon la *Loi sur les biens culturels* (LBC articles 70 à 83) des bâtiments d'intérêt supérieur situés à l'intérieur d'un site patrimonial;
- d) Les mesures de protection des paysages :
- Adoption d'une charte des paysages incluant des principes d'intervention pour une gestion durable de l'évolution des paysages, à laquelle souscrivent divers intervenants : MRC, municipalités, organismes publics et para-publics, associations d'agriculteurs et forestiers, organismes culturels, touristiques et autres. La conception de cette charte est présentée au plan d'action joint au présent schéma ;

e) Les mesures de protection des corridors panoramiques :

- Intégration à un PIA et/ou au règlement de zonage de dispositions assurant une bonne intégration du volume (superficie au sol et hauteur) des bâtiments principaux et secondaires ainsi que des matériaux de revêtement des constructions, telles que spécifiées au document complémentaire ;
- Intégration à un PIA et/ou au règlement de zonage de dispositions assurant une bonne intégration des types, de la localisation et de la dimension des enseignes, telles que spécifiées au document complémentaire ;
- Intégration à un PIA et/ou au règlement de zonage de dispositions assurant une bonne intégration de l'aménagement paysager, soit la plantation et l'abattage d'arbres, la localisation des aires de stationnement et l'éradication des nuisances en cour avant ;

9.4.2 Les mesures de sensibilisation

Parallèlement aux mesures réglementaires précédemment décrites, il est primordial de mettre de l'avant un programme de sensibilisation au patrimoine et au paysage. Cet exercice de conscientisation doit viser à terme toute la population. Dans un premier temps, un tel programme s'adresserait aux principaux intervenants, soient les élus municipaux, les membres des comités consultatifs d'urbanisme, les inspecteurs en bâtiments, les entrepreneurs en construction, les quincailliers et les propriétaires de bâtiments anciens. Ce projet consisterait à démystifier certaines actions en la matière par le biais de séances de formation auprès de ces clientèles. Entre autres, ces rencontres auraient comme objectifs de parfaire la connaissance des caractéristiques du patrimoine bâti et paysager ainsi que de présenter des modalités d'intervention appropriées en diverses circonstances.

Cette action mériterait d'être combinée à l'instauration d'un service d'aide à la rénovation. Un citoyen désirant obtenir des conseils préalablement à la réalisation de travaux pourrait s'adresser à une personne compétente (chargé de projet pour la MRC ou pour Villes et villages d'art et de patrimoine). Celle-ci pourrait le renseigner sur les façons d'intervenir convenablement en regard des objectifs cités précédemment. De même, un inspecteur en bâtiment pourrait référer un requérant de permis à cette ressource. Un document de référence sera disponible à l'échelle du Bas-Saint-Laurent en 2005.

9.4.3 Les mesures de mise en valeur

Le patrimoine et les paysages se doivent de demeurer bien vivants et éviter par conséquent d'être laissés à l'abandon. Il apparaît important qu'ils demeurent animés par des utilités domestiques ou recyclés par des activités culturelles ou touristiques. Ainsi, la MRC, les municipalités et autres organismes du milieu sont invités à encourager les initiatives de revitalisation et le développement d'activités de mise en valeur et d'interprétation.

La MRC de La Mitis a adhéré au programme Villes et villages d'art et de patrimoine. Déjà, plusieurs réflexions et analyses ont été accomplies grâce à ce programme. La *Politique culturelle* à être mise en place déterminera des objectifs et moyens susceptibles de stimuler davantage la créativité artistique et de renforcer le sentiment d'appartenance au milieu. Afin d'en arriver à déterminer les aspirations des collectivités mitissiennes à cet égard, des sondages ont été effectués auprès d'un échantillon représentatif de population. Cette première étape permettra de dégager des priorités d'action dans le domaine culturel.

Parmi les autres initiatives et collaborations, on peut noter l'attribution de prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent, les soutiens techniques auprès des municipalités et citoyens, les relations avec la Chaire de recherche en paysages de l'Université de Montréal et la confection d'affiches pour des expositions (photos illustrant les types d'architecture et photos représentant la vie mitissienne).

En concomitance, des gestes concrets sur le terrain sont souhaitables. Parmi ceux-ci notons la rénovation de façades, la plantation d'arbres, l'aménagement floral, l'ajout de mobilier urbain, l'enfouissement de fils,...etc. Toutes ces opérations d'embellissement peuvent être initiées par les municipalités elles-mêmes sur les aires publiques et certaines, telles que la rénovation de bâtiments privés, peuvent être encouragées par des programmes d'aide pour la revitalisation de secteurs centraux (CM articles 1008 à 1011.1 et LCV articles 542.1 à 542.4).